



M.E.J

Service Enfance Jeunesse Municipal

33, Rue de l'Ouest
85640 MOUCHAMPS
02 51 63 96 06

E-Mail : direction.mej@orange.fr



REUNION DU MERCREDI 21 MARS 2012

Étaient présents : Isabelle Lucas, Nathalie Moindron, Maryse Marionneau, Yannick Blanchard, Régis Bossard, Annie Gaboriau, Stéphane Kertoubi, Sabine Armand

Étaient excusés : Chantal Albert, Sophie Cartron, Émilie Bossard, Nicole Loizeau.

COMPTE-RENDU

1/ Présentation des séjours 2012 et de leurs tarifs

Plaquettes de présentation détaillée, en annexes.

Tarifs 2012				QF<500	500<QF<700	700<QF<900	QF>900
Mat	Équitation	16-18/07	3	69,00 €	78,00 €	84,00 €	90,00 €
	Marin	19-20/07	2	41,00 €	47,00 €	51,00 €	55,00 €
Élé	Équitation	10-13/07	4	87,00 €	99,00 €	107,00 €	115,00 €
	Pirate	23-26/07	4	77,00 €	89,00 €	97,00 €	105,00 €
CJ	Nautique	16-20/07	5	100,00 €	115,00 €	125,00 €	135,00 €
EJ	Multiactivités	19-26/07	8	159,00 €	183,00 €	199,00 €	215,00 €
AJ	Multiactivités	9-16/07	8	164,00 €	188,00 €	204,00 €	220,00 €
Chantier Jeunes		20-27/07	8	90,00 €		120,00 €	

2/ Questions diverses

Est-il possible d'accepter les départs ou arrivées en milieu de journée (matinée ou après-midi), pour s'adapter aux horaires des disciplines sportives ou culturelles des associations ?

Non, essentiellement pour trois raisons :

X La première est que la Mairie a signé un contrat d'engagements (CEJ) avec la CAF. En échange de subventions importantes, la Mairie s'engage à organiser un accueil de loisirs qui fonctionne d'après des projets éducatifs et pédagogiques, **gage de qualité pour les familles et les enfants.**

Répondre favorablement à cette demande reviendrait à organiser une garderie, en contradiction avec le CEJ.

X Deuxièmement, des départs et arrivées non règlementés toucheraient directement à la sécurité des groupes. Il serait très compliqué, voir impossible, pour les animateurs de vérifier si tous les enfants sont présents à différents moments de la journée, **gage de sécurité pour les familles.**

X Enfin, par respect pour le personnel d'animation qui prépare des projets à destination des enfants, en tenant compte des effectifs déclarés. Pendant ces temps d'activités dirigés, il n'est pas concevable d'avoir des départs et des arrivées. Ce serait également inconfortable et frustrant pour les enfants concernés.

Il appartient donc aux familles d'utiliser l'accueil de loisirs en respectant son statut d'accueil collectif de mineurs déclaré « Jeunesse & Sports », et de s'organiser avec d'autres parents pour emmener les enfants aux activités associatives.